



# Discriminations

## Une satisfaction au travail altérée, surtout pour du sexisme

L'enquête Emploi de l'Insee comprend chaque année un module complémentaire. En 2021, le module a notamment porté sur les discriminations au travail. Ainsi, en France (hors Mayotte), 9,1 % des personnes en emploi, âgées de 15 à 74 ans, ont déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations dans leur emploi actuel.

Pour ces personnes, le motif est discriminatoire dans 54 % des cas. Parmi elles, 19 % indiquent que le motif sexiste en est la principale raison. Ce motif devance les origines (11 %), l'âge (7 %), les opinions syndicales ou politiques (6 %), l'état de santé ou le handicap (également 6 %)... Le ressenti n'est pas d'origine discriminatoire dans 41 % des cas. Il s'agit alors de problèmes relationnels avec des collègues ou la hiérarchie, des conditions de travail jugées défavorables, un manque de reconnaissance, particulièrement salariale, le fait d'occuper un emploi mal considéré au sein de la société, ou encore les situations de favoritisme.

En 2021, les femmes en emploi déclarent davantage que les hommes avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au travail : 11,3 % contre 7,0 %. Parmi les femmes déclarant avoir fait l'objet de traitements inégaux dans leur emploi actuel, 30 % estiment que le sexisme en est la principale raison, contre seulement 2 % des hommes. Les traitements inégaux au travail sont plus ressentis par les femmes diplômées et par celles à la tête d'une famille monoparentale.

Plus de la moitié des immigrés (57 %) déclarent leurs origines comme motif principal de discrimination. Par ailleurs, près d'une personne en mauvais état de santé sur quatre déclare avoir subi des traitements inégaux au travail. Les personnes qui déclarent être victimes de discriminations n'entreprennent que très rarement des démarches de recours légaux. Toutefois, un tiers des personnes estimant avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations dans leur emploi actuel souhaitent changer d'emploi, soit trois fois plus que les personnes en emploi qui ne sont pas dans cette situation.

Source : Émilie Pénicaud et Nathan Rémila (Insee), « 9 % des personnes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au travail en 2021 », *Insee Première* n° 1983 de février 2024 (4 pages).



# Économie

## Les micro-entreprises séduisent toujours autant...

En 2023, hors secteur agricole, les créations de sociétés (269 900) diminuent de 8 % par rapport à l'année précédente ; les créations d'entreprises individuelles classiques (114 100), de 6 %. Par contre, celles sous le régime du micro-entrepreneur (667 400)

poursuivent leur progression (+ 3 %). Ainsi, les micro-entreprises représentent 63 % des nouvelles entreprises, contre 48 % en 2017.

Toutes les immatriculations ne se traduisent pas nécessairement par le démarrage d'une activité économique : près d'un tiers des micro-entreprises créées au premier semestre 2018 n'ont réalisé aucun chiffre d'affaires dans les deux ans suivant leur immatriculation.

Les micro-entreprises créées en 2023 l'ont surtout été dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (115 900), dans le commerce (83 400), les activités de services administratifs et de soutien (72 300), les autres services aux ménages (71 200), les transports et l'entreposage (71 000).

Toujours en 2023, 17,4 % des nouvelles micro-entreprises sont créées par des entrepreneurs de nationalité étrangère. Le taux est particulièrement élevé dans les transports et l'entreposage (44,7 %), puis dans la construction (27,6 %).

Parmi les nouveaux micro-entrepreneurs, la part des moins de 30 ans est de 38,9 %, contre 34,8 % chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques. En outre, pour les entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur, les femmes sont à l'origine de 42 % des créations.

Source : Éric Hofstetter (Insee), « Léger repli des créations d'entreprises en 2023 », *Insee Première* n° 1984 de février 2024 (4 pages).

**CRÉATIONS D'ENTREPRISES 2023**  
**Léger repli des créations d'entreprises en 2023**

*Insee Première* n° 1984 • Février 2024

En 2023, le rythme des créations d'entreprises en France a baissé, avec 2 001 500 nouvelles entreprises créées. Après une forte croissance entre 2016 et 2022, le nombre de nouvelles entreprises a diminué de 1,8 % en 2023 par rapport à 2022. Les créations d'entreprises individuelles ont diminué de 2,1 %, tandis que celles des sociétés ont augmenté de 0,7 %.

Les créations d'entreprises se répartissent dans la plupart des secteurs, en particulier dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (11,6 %), le commerce (10,8 %) et les autres services aux ménages (10,7 %). Au moment de leur création, 56,2 % des entreprises sont employées. Cette part a baissé de 0,5 % en 2023 par rapport à 2022, alors qu'elle était de 12,9 % en 2016.

En 2023, dans l'ensemble de l'économie, les créations d'entreprises ont diminué de 1,8 % par rapport à 2022. Les créations d'entreprises individuelles ont diminué de 2,1 %, tandis que celles des sociétés ont augmenté de 0,7 %.

Le régime du micro-entrepreneur est devenu le régime de référence pour les nouvelles créations d'entreprises. En 2023, 17,4 % des nouvelles micro-entreprises ont été créées par des entrepreneurs de nationalité étrangère. Le taux est particulièrement élevé dans les transports et l'entreposage (44,7 %) et dans la construction (27,6 %).

Le nombre de créations d'entreprises individuelles a diminué de 2,1 % en 2023 par rapport à 2022. Le nombre de créations d'entreprises individuelles employées a diminué de 2,1 % en 2023 par rapport à 2022.

Le nombre de créations d'entreprises individuelles employées a diminué de 2,1 % en 2023 par rapport à 2022.

Le nombre de créations d'entreprises individuelles employées a diminué de 2,1 % en 2023 par rapport à 2022.

# Santé publique

## La lutte contre le tabagisme est loin d'être gagnée...

**Les approvisionnement à l'étranger représentent au moins 9,5 % des ventes de tabac en France**

*Insee Analyses* n° 94 • Février 2024

La France a augmenté son taux de consommation de tabac depuis 2014. En 2019, 24 % des 18-75 ans fument tous les jours. On peut se réjouir : c'est un peu moins qu'en 2014 (28 %). Cependant, le taux de tabagisme en France reste parmi les plus élevés d'Europe. Et pourtant, la France est réputée pour disposer d'une législation particulièrement stricte.

Paradoxalement, en France, les ventes officielles de tabac par habitant sont parmi les plus faibles d'Europe. Dans *Insee Analyses* n° 94 de février 2024, Mélina Hillion et Vincent Monchâtre (Insee) apportent une explication : des Français, surtout parmi ceux résidant près des frontières, s'approvisionnent à l'étranger où le prix public du tabac est inférieur à celui de la France. Les auteurs estiment que les approvisionnements à l'étranger représentent au moins 9,5 % des ventes de tabac en France.

Nécessairement, la crise sanitaire liée au covid-19 et les différents confinements ont modifié les volumes d'achat d'une partie de ceux s'approvisionnant habituellement à l'étranger. Après la réouverture des frontières, précisent Mélina Hillion et Vincent Monchâtre, les ventes de tabac ont retrouvé un niveau proche du début de l'année 2020.

### La pensée hebdomadaire

« Les démocraties reculent aujourd'hui dans le monde. En 2022, l'Institut Varieties of Democracy, de l'université de Göteborg, en Suède, montrait qu'avant même le début de l'invasion russe de l'Ukraine, seules trente-quatre nations sur 195 pouvaient être qualifiées de démocratiques, soit 13 % de la population de notre commune planète ! Au fil des ans, un très vieux modèle politique a sérieusement repris du poil de la bête : celui du féodalisme. »

Jean-François Bouthors, journaliste et éditeur, « Le retour du féodalisme », *Ouest-France* du 10 octobre 2023.

